



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

## Session Plénière des 13 et 14 octobre 2016

### Intervention de Michel CHASSIER

#### Rapport N°16.04.06 : Charte des Travailleurs détachés

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La situation que vous dénoncez, et à laquelle vous tentez de répondre est bien, vous le savez mais il faut le redire, la conséquence d'une directive européenne, approuvée par les groupes parlementaires auxquels sont rattachés le PS ou les partis de la Droite et du Centre au Parlement européen.

Vous êtes contraints aujourd'hui d'en admettre la nocivité, c'est pourquoi vous êtes amenés à proposer cette charte qui tente d'en limiter l'impact.

Cela n'est pas sans nous rappeler la position des élus locaux dont les formations politiques avaient approuvé à l'assemblée la loi SRU ou la loi ALUR, mais freinent des deux pieds lorsqu'il s'agit de les appliquer dans leur commune, je pourrais citer des exemples en Loir et Cher.

Il faut donc bien considérer que cette directive en elle-même est nocive, néfaste et doit être dénoncée, et pas seulement ce que certains ont appelé ses dérives ou ses abus.

L'Europe était censée apporter la prospérité et protéger les peuples européens de la concurrence déloyale des pays qui pratiquent le dumping social et environnemental, mais non seulement elle ne protège pas ses frontières extérieures mais elle encourage le dumping social et la concurrence déloyale à l'intérieur même de ses frontières, on voit bien d'ailleurs comment l'Allemagne sait profiter des avantages de ces dispositions en utilisant des travailleurs de l'Est dans des conditions dont je doute que les élus de gauche présents dans cette assemblée pourraient les approuver.

On le voit d'ailleurs avec l'exemple de l'acier chinois, lourdement taxé par les Etats Unis, alors que l'Europe n'a pas osé le faire, contribuant au naufrage de la sidérurgie européenne.

Par conséquent nous voterons l'adoption de cette charte, bien qu'elle nous paraisse insuffisante, mais nous n'avons pas la possibilité de modifier un texte européen.

Une révision de cette directive est engagée, mais elle rencontre une vive opposition de la part des pays de l'Est.

Par contre nous proposeront un amendement intégrant la dimension environnementale, et qui devrait recueillir l'approbation de notre assemblée.